

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juillet 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS132

présenté par
Mme Huillier, rapporteure

ARTICLE 4

Rédiger ainsi l'alinéa 2 :

« 1° Au premier alinéa, le mot : « sept » est remplacé par le mot : « six » ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement portant rétablissement de la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale lors de la première lecture.